

Justice restaurative. Soulager les peines

Titre(s) : Justice restaurative. Soulager les peines [[periodique]] / Marylène Carre

Ensemble : Revue dessinée (La) 51

Auteur(s) : Carre, Marylène

Editeur, producteur : 01/03/26

Description matérielle : pp.84-119

ISSN : 2269-2606

Note sur la description matérielle : 34

Résumé ou extrait : Au lendemain du procès V13, où près de 2500 parties civiles et 300 victimes ont témoigné des conséquences des attentats du 13 novembre 2015 ayant fait 130 morts, l'enquête interroge la possibilité d'un dialogue entre victimes et auteurs hors du cadre pénal. La justice restaurative, indépendante de la procédure judiciaire et sans effet sur la peine, vise à créer un espace confidentiel où chacun peut exprimer son vécu, poser ses questions et reconnaître l'autre comme une personne. Née aux États-Unis dans les années 1970, elle a été inscrite dans le droit français par la loi du 15 août 2014, mais reste peu développée. L'article suit l'expérimentation menée à Caen par Séverine Adeline. À partir de 2021, une équipe locale se structure pour organiser des rencontres entre victimes et auteurs de violences sexuelles et conjugales. Karine, victime d'emprise conjugale et de violences sexuelles de 2013 à 2017, rejoint ce dispositif après avoir porté plainte fin 2022. La première rencontre, préparée pendant trois mois, réunit au printemps 2024 quatre femmes victimes et quatre hommes condamnés pour viol dans d'autres affaires. Les médiatrices conduisent 32 rendez-vous préparatoires afin d'évaluer les attentes, les peurs et les limites de chacun. Au fil de cinq séances, les participants racontent les faits, leurs blessures et les répercussions durables des violences. Les auteurs prennent davantage conscience des effets de leurs actes ; certaines victimes disent retrouver des émotions, du sommeil ou une capacité à parler sans filtre. Le processus reste fragile : tensions, incompréhensions et gestes déplacés menacent parfois l'équilibre du groupe, d'où la présence de médiatrices, de bénévoles, d'un psychologue et de superviseurs. Une seconde rencontre est organisée en avril 2025 avec des auteurs condamnés pour violences conjugales en sursis probatoire et des victimes. L'enquête montre aussi les limites structurelles du dispositif : manque d'information des victimes, réticences d'une partie du monde judiciaire, faibles moyens financiers et nombre très réduit de mesures en France. Malgré des résultats jugés prometteurs sur la responsabilisation, la réhumanisation et parfois la reconstruction psychique, la justice restaurative reste marginale. Le débat demeure particulièrement vif pour les violences sexuelles, certains pays l'interdisant, tandis que d'autres études soulignent une forte demande des victimes pour y avoir accès....

Sujet - Nom commun : Justice -- France

Médiation pénale -- France

Victimes du terrorisme -- France

Terroristes -- France -- Paris
Procès -- France